

Trésor, parlant alors des fonctionnaires, la GRC et des Forces armées, a déclaré, en rêvant tout haut, qu'il faudrait peut-être plafonner les pensions de retraite. Dans ce dernier cas, le député n'a jamais pris la parole pour nier qu'il eût jamais fait cette déclaration.

● (1652)

Ce gouvernement qui est prêt à pénaliser ses fonctionnaires veut maintenant s'accorder un grand avantage. Il va étendre l'indexation d'une façon qui ne peut être considérée que comme inconséquente et, du point de vue de ceux qui auraient besoin de faire indexer leur revenu, répréhensible. Ce bill fait deux choses qui sont mauvaises. Le gouvernement d'en face n'a pas respecté son engagement non seulement envers le Parlement ou l'opposition mais envers certains des siens qui ont appuyé il y a longtemps les dispositions de la loi initiale sur les dépenses d'élection.

Je croyais que la loi sur les dépenses d'élection avait introduit quelque chose de nouveau dans notre vie politique. Elle a mis le public dans le coup. Elle a introduit un élément nouveau, la participation des gens. Je suis certain qu'il n'y a pas un député ici, où qu'il siège, qui ne soit pas heureux de faire partie de ce corps public, de cette Chambre en particulier. La loi sur les dépenses d'élection a beaucoup aidé à mettre l'appareil politique à la portée de tous, tout comme la télévision a mis la Chambre des communes à la portée du monde. Tous les députés sains d'esprit s'en sont réjouis. Toutefois, le gouvernement voudrait maintenant fermer les portes, laisser la corruption planer sur le financement des élections.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, peut-être le député répondra-t-il à une question.

M. Baker (Grenville-Carleton): Oui, j'essaierai, monsieur l'Orateur.

M. Abbott: Je veux simplement savoir exactement ce qu'il en est. Les objections du député se limitent-elles aux deux éléments principaux, l'indexation et la question des dons anonymes? Je me demande s'il en soulève une troisième. Je suis d'accord avec lui au sujet des dons anonymes. Je me demande s'il juge aussi que les dispositions concernant l'indexation trahissent les principes du bill ou si ce sont surtout les dispositions sur les dons anonymes qui, à son avis, trahissent les principes dont il a parlé?

M. Baker (Grenville-Carleton): M. l'Orateur, je remercie l'honorable représentant de sa question. A mon avis, la disposition concernant les dons anonymes va à l'encontre de l'objet initial de la loi. Quant à la proposition d'indexation, elle ne cadre absolument pas avec la politique du gouvernement en matière de modération. Le gouvernement a demandé aux Canadiens de se serrer la ceinture et de faire une foule d'autres choses mais quand il s'agit des partis politiques, qui sont au cœur même de notre régime politique et du fonctionnement de la Chambre des communes, il est prêt à passer outre au travail du comité et à indexer les dépenses d'élections au coût de la vie. Ce n'est guère conséquent.

Pour donner une réponse complète à la question du ministre, en ajoutant ces deux dispositions sans consulter les autres

Loi électorale du Canada

partis et sans tenir compte des conclusions du comité de tous les partis, le gouvernement a trahi l'esprit et l'objet de la loi ainsi que la collaboration qui aurait pu exister à la Chambre. Je sais ce que ressent le ministre. Son intervention me réjouit. Je ne dis pas cela par sectarisme. Je pense que le gouvernement dont il fait partie devrait retirer le bill. Il devrait examiner les délibérations du comité de tous les partis et consulter le directeur général des élections pour voir si ce bill atteint l'objectif que visait le comité. Le ministre et le gouvernement devraient s'en assurer. Ils devraient se rendre compte du mécontentement que cause ce bill.

Dans l'ensemble, les Canadiens approuvent la loi sur les dépenses d'élections car elle ne laisse pas l'occasion aux personnes mal intentionnées d'en abuser. C'est pour cette raison que j'ai participé au débat. J'ai remarqué que le ministre écoutait attentivement ce que je disais. Je lui en suis très reconnaissant. Je suis heureux que le ministre soit d'accord du moins pour la définition de la disposition relative aux dons anonymes. Je n'ai pas la prétention de chercher à l'influencer pour les autres choses. En tant que ministre il doit examiner la conception que se fait son gouvernement des dépenses gouvernementales ainsi que la manière dont il entend aborder ce problème, et voir si elles sont compatibles avec l'indexation prévue dans ce bill. En fait, je n'en crois rien.

Je trouverais que c'est un manque de conscience absolu de la part d'un ministre de la Couronne de parler, et apparemment ce n'étaient que des paroles en l'air, de bloquer, de changer ou de modifier d'une façon quelconque les avantages sociaux sans parler en même temps et presque du même coup, et cela viendrait des mêmes banquettes du Trésor, de débloquer les avantages politiques. C'est fondamental. C'est dans ce sens que j'ai demandé s'ils ne se servaient pas du président du Conseil du Trésor. J'espère que dans son intérêt, le ministre parlera à son collègue, le ministre d'État chargé du multiculturalisme (M. Cafik), le leader adjoint de la Chambre, et qu'il consultera le premier ministre adjoint, le leader du gouvernement à la Chambre au nom duquel est inscrit le bill C-5 et même le premier ministre pour voir si cela peut se faire. Tant que le comité permanent ne l'aura pas soumis à un examen de ce genre, je crois que l'adoption du bill qui contient ces dispositions révoltantes sera très difficile. Toutefois, tout dépend de l'étude du comité sur laquelle lui comme moi n'avons aucun contrôle.

Voilà la façon dont nous abordons cette mesure. Nous considérons qu'il s'agit d'un bill très important du fait des choses positives qu'il accomplit. Toutefois, nous croyons que c'est également une mesure rétrograde en ce sens qu'il va à l'encontre du but recherché initialement c'est-à-dire une plus grande ouverture et qu'il va également à l'encontre de la politique d'austérité prônée par le gouvernement même s'il ne l'applique pas lui-même. Puis-je dire qu'il est cinq heures?

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 5 heures, la Chambre va passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion et les bills publics.